

**COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SNADMSA  
DU 5 MARS 2021**

-----

Etant donné le contexte de crise sanitaire qui nous affecte aujourd'hui et les mesures visant à réduire les contacts et déplacements sur l'ensemble du territoire, le gouvernement a adopté l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020 portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants des personnes morales et entités dépourvues de personnalité morale de droit privé en raison de l'épidémie de COVID-19, prorogée jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 2021 par l'Ordonnance n°2020-1497 du 2 décembre 2020, les membres du Conseil d'Administration du Syndicat National des Agents de Direction MSA se sont réunis en audio-conférence via Teams, sous la présidence de Monsieur Edgard CLOEREC, le **vendredi 5 mars 2021, de 10 h à 12 h 30.**

Monsieur Edgard CLOEREC, Président de séance, remercie les participants pour leur présence assidue malgré les circonstances du distanciel. Par ailleurs, les membres du Conseil d'Administration accueillent Monsieur Arnaud du Manoir de Juaye.

**ETAIENT PRESENTS en audio-conférence :**

- |                                     |                                         |
|-------------------------------------|-----------------------------------------|
| - Madame Karine AMARANT             | - Monsieur Thierry GIRARD               |
| - Monsieur Jacques BIET             | - Madame Isabelle GUEGADEN-MOREAU       |
| - Monsieur Charles BODELOT          | - Monsieur Jean-Jacques LAFAYE          |
| - Monsieur Jean-Marie BOULEC        | - Monsieur Etienne LE MAUR              |
| - Madame Marie-Christine CHAMBE     | - Monsieur Thierry MAUHOURAT-CAZABEILLE |
| - Madame Claude CHAUSSÉE            | - Monsieur Jacques OLIVERES             |
| - Monsieur Edgard CLOEREC           | - Madame Anne PICOUX                    |
| - Monsieur Etienne DUCONGÉ          | - Monsieur Denis RAMET                  |
| - Madame Bénédicte FEUILLEUX        | - Madame Pauline SIRE                   |
| - Madame Annabelle FRANCISCI-EBENER |                                         |

**ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES :**

- |                           |                               |
|---------------------------|-------------------------------|
| - Monsieur Franck ASTIER  | - Monsieur Dominique MAUCOTEL |
| - Monsieur Jean BOISSIERE | - Monsieur Pierrick OLIVIER   |

**INVITE :**

- Monsieur Arnaud DU MANOIR DE JUAYE

## **1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 décembre 2020**

---

Le procès-verbal du Conseil d'Administration du SNADMMSA du 11 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil et sans remarques.

## **2. VIE STATUTAIRE**

---

### **2.1. Adhésions et cotisations 2021**

#### **Adhésions :**

Sur le dernier trimestre, le nombre de nominations ayant étant faible, le nombre d'adhésions s'en est ressenti.

Ci-après les nouvelles nominations, dont deux en Franche Comté :

- Amélie COLOMB - MSA Franche Comté
- Raphaël REMONNAY - MSA France Comté
- Nadine COURSIN - MSA Ardèche Drôme Loire
- Anne MOLLIN - Directrice Générale MSA Marne Ardennes Meuse
- Julie FERRERE - MSA Ile de France
- Christophe KUS - MSA Picardie
- Cyrielle HERONNEAU - CCMSA
- Rodrigue LOPEZ - MSA Bourgogne

Par ailleurs, au sein d'IMSA, il est proposé de solliciter les Directeurs des Directions du Système d'Information métiers nommés en tant qu'Agents de Direction pour adhérer au syndicat. Un avenant à leur contrat de travail va leur être proposé.

Le SNAD se satisfait de cette possibilité de créer des postes d'Agents de Direction au sein du régime agricole. Néanmoins, le SNAD a toute sa légitimité à poser la question de l'agrément et du processus de nomination.

#### **Cotisations 2021 :**

Le Conseil d'Administration décide de renouveler le montant des cotisations pour l'année 2021 comme en 2020 soit :

- 120 € pour les Directeurs Généraux
- 100 € pour les Agents de Direction
- 15 € pour les retraités

L'appel de cotisations 2021 sera effectué par mail.

Un point de situation est effectué sur la trésorerie du SNADMMSA avec un compte courant présentant une somme de 20 694 € et un compte sur livret de 80 006 €.

Le lobbying aura coûté mais aura porté ses fruits. Une perspective de reconstitution de réserves est évoquée. Il y a eu peu de dépenses de fonctionnement.

## **2.2. Fixation de la date de l'Assemblée Générale**

L'Assemblée Générale du SNAD MSA se déroulera le vendredi 10 septembre 2021 et aura pour thématique la présentation du dispositif conventionnel. Elle accueillera Monsieur François-Emmanuel BLANC, Directeur Général de la CCMSA, qui interviendra lors de la séance.

## **3. ACTUALITES SYNDICALES**

---

### **3.1. Rencontre du Bureau avec le Directeur Général, François-Emmanuel BLANC, le 7 Janvier 2021**

Un retour est effectué sur la rencontre qui a eu lieu le 7 janvier dernier entre les membres du Bureau et Monsieur François Emmanuel BLANC, Directeur Général de la CCMSA, en présence de Madame Karine NOUVEL sur les thèmes de :

- la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences des Agents de Direction ;
- le statut conventionnel ;
- la Qualité de Vie au Travail.

A partir du compte rendu transmis préalablement aux participants, des échanges ont lieu. Ils notent les attentes du SNAD et la vision du Directeur Général sur la gestion des Agents de Direction. Les échanges ont été agréables, fluide et de qualité et une ouverture sur la prise en compte des attentes et des évolutions se sont effectués.

Monsieur François-Emmanuel BLANC a un jugement très critique sur notre niveau de rémunération qu'il estime trop bas, mais garder prudence au regard de nos réalités budgétaires.

Il est dans une optique d'inciter et de favoriser la mobilité y compris en inter-régime et hors sphère de la sécurité sociale.

Il n'entend pas ouvrir de facilités pour ceux qui restent sur place et ne veulent pas bouger.

Grande ouverture sur le dispositif conventionnel comme les primes et en attente des propositions du SNAD sur ce sujet.

On aimerait bien que le discours puisse se traduire en actes. Un bon socle pour poursuivre le dialogue avec la FNEMSA et François-Emmanuel BLANC.

### **3.2. Désignation à la Commission de la Liste d'Aptitude**

Les participants prennent connaissance des personnes désignées à la Commission de la Liste d'Aptitude pour le Régime Agricole, à savoir :

- Etienne LE MAUR et Isabelle GUEGADEN-MOREAU en qualité de titulaires ;
- Bénédicte FEUILLEUX et Pauline SIRE en qualité de suppléantes.

### **3.3. Proposition de JL. REY: évolution de la Liste d'Aptitude et du Comité des Carrières**

Il est tout d'abord rappelé que la réflexion portant sur les travaux menés par JL.REY dans le cadre de l'évolution de la Liste d'Aptitude et du Comité de Carrières a été abordée lors de l'Assemblée Générale et au dernier Conseil d'Administration du SNADMSA.

Monsieur Etienne LE MAUR expose les 5 scénarios possibles :

- Statu-quo : simple amélioration de la Liste d'Aptitude et du Comité de Carrières (réduction des moyens de l'Etat qui cherche à simplifier les contributions superflues) ;
- Réforme profonde avec variantes de la Liste d'Aptitude et du Comité de Carrières ;
- Fusion de la Liste d'Aptitude et du Comité de Carrières ;
- Vivier National inter-branches et inter-régimes avec la Liste d'Aptitude mais suppression du Comité de Carrières ;
- Suppression de la Liste d'Aptitude, du Comité de Carrières et du monopole de l'EN3S pour le recrutement des Agents de Direction.

Le SNAD entend maintenir le dispositif spécifique notamment en termes de nomination et la mise en place de mesures incitatives de la mobilité inter-branches et inter-régimes. Nous restons attachés aux dispositifs de nos Conventions Collectives Nationales. Il est aussi rappelé que nos candidatures ne sont pas présentées en Comité de Carrières, sauf si le candidat MSA souhaite rejoindre un poste du régime général. Mais il est attendu du régime agricole d'être représenté au Comité de Carrières par son Directeur Général en personne afin de soutenir les candidatures MSA ; ce qui pourrait améliorer la réciprocité des mobilités MSA vers le régime général et du régime général vers la MSA.

Les négociations devraient s'ouvrir avant l'été. La concertation était intéressante mais la phase de négociation sera essentielle.

Il est rappelé le caractère confidentiel des documents de travail de cette concertation.

#### **Le SNAD tout comme la CCMSA se positionne sur le scénario 4.**

La question du vivier en MSA reste posée ; différence faite entre des profils qui auraient vocation à intégrer le niveau national et d'autres davantage à intégrer le niveau local. Ceci est un paradoxe car l'enjeu est bien de favoriser les mobilités transverses mais aussi verticales.

Syndicalement, il y a un point d'équilibre à trouver entre mobilité, diplôme ou non de l'EN3S.

Monsieur JL.REY prend assurément en compte la spécificité du régime agricole. Le danger viendra plutôt des pouvoirs publics.

### **4. PROPOSITIONS DU CONSEIL SUR L'EVOLUTION DE NOTRE CONVENTION COLLECTIVE**

---

A partir des contributions de Pierrick OLIVIER et de Jacques BIET, des échanges s'instaurent sur les propositions portant sur la Qualité de Vie au Travail et le droit à la déconnexion notamment.

Il est rappelé que la Convention Collective Nationale date de 2000 et a été revisitée en 2008 sans grande évolution depuis. Il y a donc toute légitimité à effectuer des propositions.

Il n'y a pas eu de négociation entre 2013 et 2020 du fait de notre non-représentativité.

Le dispositif est encore envié avec des potentiels d'évolution : Rémunération Variable des Cadres Dirigeants, retraite supplémentaire, Art. 19.2...

Il est noté le gel du point depuis plus de 10 ans avec les dispositifs non appliqués aux Agents de Direction (2 fois 4 points). Le coefficient de base n'a pas évolué et au regard de l'inflation, le niveau de salaire se réduit.

La révision quinquennale de la Convention Collective Nationale demande de revaloriser tous les coefficients des Agents de Direction ; demande forfaitaire de 20 points pour l'ensemble des catégories.

Des points d'individualisation (19.1 de la Convention Collective Nationale), sont activable par période de 3 ans avec une différenciation selon la taille des caisses. Il est demandé de dé plafonner l'évolution qui est à 32 % du coefficient de base et de la porter à 40 % du coefficient de base afin de permettre une plage supplémentaire d'évolution de 8 %. Il est également demandé de ne plus différencier par taille de caisse et par nombre de départements mais un alignement sur les caisses à 3 ou 4 départements.

Il est aussi demandé de créer un niveau supplémentaire dans la classification des Agents de Direction : 610, 680 et en nouveau 740 (CCMSA notamment) et de supprimer de la classification le 520 (équivalent fondé de pouvoir).

Concernant le sujet de la retraite supplémentaire, est abordé le rapport cotisations / prestations. Il sera à voir avec la FNEMSA, car il n'a pas été tenu compte des évolutions en matière d'âge de départ à la retraite. Le rendement est faible. La gestion au moment de la liquidation est critiquable (non prise en compte du report au compte des deux années avant le départ).

En CCMSA, la prime d'intéressement est versée via un opérateur tiers qui, à défaut de réponse rapide, place la somme sur un Plan Epargne Retraite, et ne la verse pas au salarié. Les frais de gestion sont très importants au moment de la liquidation.

Une réunion de travail est à programmer avec la FNEMSA et l'opérateur. Il y a de nombreux témoignages de collègues partis en retraite.

Rémunération Variable des Cadres Dirigeants : pas de transparence sur l'attribution et grande variété des situations qui rend les choses opaques. Pas de visibilité globale. Des écarts importants entre les situations datant de plusieurs années et les pratiques depuis deux à trois ans.

Une bonne connaissance de la classification notamment par les Directeurs Généraux est fondamentale.

Il est rappelé le processus d'éligibilité aux dispositions de l'Art. 19.2 de la Convention Collective Nationale.

Il est aussi nécessaire de mettre à plat les sujets à négocier à la Commission Paritaire Mixte afin d'enrichir son règlement.

Il demeure aussi les questions liées à la Qualité de Vie au Travail, et modalités de télétravail applicables aux Agents de Direction.

✍ ✍ ✍

Le Président,

Edgard CLOEREC